

Histoire de l'enseignement secondaire en Occident, XIX^e-XXI^e siècles

**« L'Ecole unique » et la
démocratisation des études dans
l'Entre-deux-guerres
(1918-1936)**

Christian Alain Muller

(maître-assistant, docteur en histoire)



Plan

L'école unique en Allemagne et en France

L'école unique en Suisse romande

Pour l'Avenir, initiative privée pour démocratiser l'accès aux études des
enfants « bien doués » mais « pauvres » (1920-1936)

L'École moyenne unique ou la recomposition sociale de « l'élite » par la
méritocratie scolaire (1926-1932)

L'École unique: la justice sociale par l'éducation (1918)

[...] une organisation scolaire [qui] réunisse tous les établissements d'éducation, depuis l'école enfantine à l'Université et que chaque enfant ait un droit illimité (unbeschränkt) à l'instruction et à l'éducation, dans la mesure de ses capacités et de sa bonne volonté, sans aucune considération de fortune, de position sociale ou de confession religieuse.

L'enseignement et les fournitures scolaires seront gratuits pour tous ; des mesures seront prises pour que les moins fortunés reçoivent, gratuitement aussi, la nourriture et le vêtement. [...]

Toute l'organisation scolaire à ses divers degrés, doit reposer sur la base d'une école populaire unique.

Cette école populaire commune conduira à la « Bürgerschule » d'une part et à la « Mittelschule » d'autre part selon des dispositions que l'élève aura manifestées. Après avoir passé soit d'un côté. Soit de l'autre, il pourra entreprendre des études supérieures. Les établissements destinés à la préparation professionnelle seront organisés de telle façon qu'ils pourront, eux aussi, conduire à l'Université.

Lehrerverein, 17 novembre 1918, cité in Jules Savary, *Annuaire de l'instruction publique en Suisse*, 1921, pp. 55-56.

Une école primaire commune à la base du système scolaire (1920)

L'école primaire doit tendre à devenir l'école élémentaire unique. Son organisation, son programme et ses méthodes doivent être parfaits pour permettre la suppression des classes secondaires faisant double emploi avec les classes primaires.

XX^e congrès de la Société pédagogique romande. Compte-rendu, Lausanne, Imprimeries réunies SA, 1920, pp. 47-48.

La démocratisation des études en proportion plutôt qu'en exception d'après Chantrens (1924)

4. — TABLEAU DONNANT LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES SECONDAIRES SUIVANT LA PROFESSION DE LEURS PARENTS

N° de classe	Profession des parents	Nombre total d'élèves second. vaud. en 1920	Proport.	Nombre d'élèves du Coll. et de l'École sec. de Nouch. en 1923	Proport.
1	Ouvriers et artisans . .	459	15 %	37	12 %
2	Empl. de comm. et bureau	415	10 %	35	11 %
3	» et fonctionnaires .	164	4 %	33	10 %
4	» de l'adm. fédérale.	334	9 %	34	11 %
5	Instituteurs, prof., past..	388	9 %	37	11 %
6	Autres prof. libérales . .	489	11 %	46	14 %
7	Nég., industr., banquiers	1150	27 %	69	21 %
8	Agriculteurs, viticulteurs	405	10 %	17	5 %
9	Sans profession	96	2 %	7	2 %
10	Rentiers	42	1 %	4	1 %
11	Etrangers	59	2 %	8	2 %

Certes, il ressort de cet examen que toutes les couches de la population sont représentées à l'école secondaire, et, à ce titre, elle est démocratique à un degré plus élevé peut-être qu'en aucun autre pays. Mais on ne saurait prétendre que les enfants des groupes N^{os} 1, 6, 7 et 8, par exemple, y figurent au prorata de nos populations d'ouvriers-artistes, de médecins-avocats-magistrats, de négociants-industriels-banquiers et d'agriculteurs-viticulteurs¹. Nous savons bien qu'on pourrait

¹ D'après le recensement fédéral de 1920, le canton de Vaud, par exemple, compte une population d'environ 150,000 ouvriers, artisans et personnes en dépendant,

nous faire remarquer que les enfants de chaque classe vont à l'école qui répond le mieux à leurs besoins futurs, et qu'il est logique par conséquent qu'il y ait à l'école secondaire proportionnellement davantage de fils de banquiers que de fils d'ouvriers. Nous n'y contredisons pas... en principe. Mais nous ferons remarquer à notre tour qu'il y a proportionnellement autant de capacités chez les uns que chez les autres, que les enfants de toutes conditions ont le droit de s'élever dans la hiérarchie sociale¹ et que, logiquement par conséquent, on devait trouver à l'école secondaire proportionnellement autant de fils d'ouvriers que de fils de banquiers. Non pas que nous désirions enlever toutes leurs « têtes » à la campagne, par exemple, ou aux métiers, mais il est de l'intérêt de la collectivité d'exploiter intégralement les plus solides d'entre elles; ni que nous voulions faire un laboureur d'un citadin qui s'y entendrait comme à ramer des choux, mais s'il n'est pas de force à exercer la fonction à la-

soit le 50 % du nombre total des habitants (15 % à l'école secondaire); 8000 âmes de la catégorie « professions libérales », soit le 2 ½ % (11 %); 50,000 négociants, industriels, banquiers, soit le 15 % (21 %); 90,000 agriculteurs-viticulteurs, soit le 28 % (10 %).

¹ « La diversité des conditions de fortune est un fait inévitable; mais ce que la démocratie présente s'efforce de faire, c'est d'empêcher que la richesse ou la pauvreté reste le sort définitif et inévitable de tout homme et de sa lignée. Autrement dit, elle vise à faciliter le passage d'une classe à une autre; elle doit tendre, non pas à niveler mais à laisser les hommes se placer aussi aisément que possible dans la condition où leurs capacités les situent, où ils peuvent rendre le maximum de services à la communauté, tout en servant leurs propres intérêts. » A. F.

Pour l'Avenir et le réformisme démocratique par l'école à Genève (1920)

Emus par les événements qui suivirent l'Armistice de novembre 1918 et qui suscitèrent dans tout le pays, et durant tout l'hiver, une inquiétude et une agitation générale, quelques citoyens genevois formèrent en 1919, une association qui prit le nom d'Union sociale. Le nom indiquait suffisamment le but général : grouper tous ceux qui, sincèrement, désiraient travailler à une union sur le terrain social, au lieu d'attendre de la lutte la solution des conflits rendus plus aigus par la crise de la guerre.

Brochure « Pour l'Avenir », Genève, avril 1920, AIJJR Fonds Pour l'Avenir, p. 4.

Tableau 1 : destins socioprofessionnels des boursiers de la fondation « Pour l'Avenir », canton de Genève, 1921-1936

	hommes		femmes		total	
Ouvriers qualifiés	16	30%	3	7%	19	20%
Employés (commerce, banque, administration)	17	32%	23	53%	40	42%
Cadres et professions intermédiaires (enseignants, journalistes)	12	23%	11	26%	23	24%
Cadres supérieurs et professions libérales	7	13%	1	2%	8	8%
Sans	1	2%	5	12%	6	6%
total	53	100%	43	100%	96	100%

Source: La Fondation « Pour l'Avenir ». Enquête sur les résultats de 15 ans d'activité, Genève c.a. 1938, AIJJR Fonds Pour l'Avenir, pp. 39, 43-45 et 55.

Projet initial d'Ecole moyenne unique, Genève 1926

Projet de revision de la loi sur l'Instruction publique (1a)

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

ÂGE												
6 - 7	ÉCOLE ENFANTINE											
	Division supérieure une année											
7 - 12	ÉCOLE PRIMAIRE											
	CINQ ANNÉES											
- 13	ÉCOLE MOYENNE: classes normales (dirigées par des directeurs d'écoles primaires), classes spéciales (direction particulière; maîtres spécialisés).											
	Première année											
13 - 14	Deuxième année											
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20%;"> <p>Écoles secondaires rurales</p> <p>1re année</p> </div> <div style="width: 20%;"> <p>Collège</p> <p>1re année prép. aux sect. classique et réelle</p> </div> <div style="width: 20%;"> <p>E. secondaire</p> <p>1re année prép. à la section réelle</p> </div> </div>											
14 - 15	Écoles secondaires rurales	Cours professionnels	Ecole des arts et métiers		Ecole ménagère		Ecole de commerce		Collège			
	2me année	1re année	Section A	Sec. B.C.D.E.	Classe ménagère		Section B.	Section A.	Section	Section classique et réelle	Section réelle	Section littéraire et pédagogique
	Ecole d'horticulture	1re année	1re année	1re année	1re année		1re année	1re année	2me année	2me année	2me année	2me année
15 - 16	Cours agricoles				Classe de parf. ménager	Section d'apprent.						
	Ecole d'horticulture	2me année	2me année	2me année	2me année	2me année	2me année	2me année	3me année	3me année	3me année	3me année
16 - 17	Ecole d'horticulture	3me année	3me année	3me année	3me année	3me année	Administration 1 semestre	3me année	4me année	4me année	4me année	4me année
17 - 18		4me année		4me année		4me année		Gymnase		4me année	5me année	5me année
18 - 19				5me année				4me année	5me année	5me année	5me année	5me année
								5me année <small>maturité</small>	6me année <small>maturité</small>	6me année <small>maturité</small>	6me année <small>maturité</small>	6me année <small>capacité</small>

Figure 1 - Structures des enseignements primaire et secondaire (6^e-13^e degrés) en 1926

	âge	degré	filières											
scolarité post-obligatoire	18	13	Travail, apprentissage, voire écoles professionnelles				Travail, apprentissage ou écoles professionnelles (Arts et métiers, Ecole de commerce, Technicum, Horticulture)				ESJF sup.	1 ^{ère}	Collège sup.	1 ^{ère}
	17	12										2 ^e		2 ^e
	16	11										3 ^e		3 ^e
	15	10										4 ^e		4 ^e
	14	9										5 ^e		5 ^e
scolarité obligatoire	13	8	7 ^e	Ecole primaire publique				ESJF inf. (latin)	6 ^e	Collège inf. (latin)	6 ^e			
	12	7	6 ^e	(division supérieure)					7 ^e		Ecoles primaires privées	7 ^e		
	11	6 ^e	5 ^e											

EP : Ecole professionnelle (garçons) – EPM : Ecole professionnelle et ménagère (filles)

ESJF : Ecole secondaire et supérieure de jeunes filles – Collège : gymnase (garçons)

Figure 2 – Structures des enseignements primaire et secondaire avec Ecole moyenne unique en 1927

	âge	degré	filières													
scolarité post-obligatoire	18	13	Travail, apprentissage ou écoles professionnelles (Arts et métiers, Ecole de commerce, Technicum, Horticulture, Ecole ménagère)				Collège (scientifique)		ESJF (moderne)		ESJF (latin)		Collège (latin)		1 ^{ère}	
	17	12													2 ^e	2 ^e
	16	11													3 ^e	3 ^e
	15	10													4 ^e	4 ^e
	14	9													5 ^e	5 ^e
scolarité obligatoire	13	8	2 ^e	Ecole moyenne				ESJF (latin)	6 ^e	Collège (latin)	6 ^e					
	12	7	1 ^{ère}													
	11	6 ^e	5 ^e						Ecole primaire publique		Ecoles primaires privées					

ESJF : Ecole secondaire et supérieure de jeunes filles – Collège : gymnase (garçons)

Les finalités sociales du projet d'École moyenne unique (Genève, 1927)

La formation de l'élite par une exacte sélection des mieux doués est la base naturelle de toute démocratie. Il importe avant tout d'éviter que des difficultés d'ordre matériel écartent certains enfants des écoles où ils pourraient recevoir l'instruction la plus appropriée à leurs aptitudes. Genève a fait plusieurs efforts pour faire tomber les barrières qui interdisent des études supérieures aux élèves les plus méritants de condition modeste. Il s'agit aujourd'hui de parfaire cette oeuvre en créant chez nous l'école unique

Pour y parvenir, il suffit de faire commencer uniformément les véritables études secondaires au moment où cesse l'obligation scolaire. Il faut en outre que le choix [entendez la sélection] des élèves qui sont jugés capables de poursuivre avec profit des études générales ou professionnelles soit fait simultanément. L'existence d'une VII^{me} classe au Collège, parallèle au 6^{me} degré de l'école primaire est un obstacle à cette réalisation. Il faut d'autre part que tous les enfants qui le méritent soient encouragés à pénétrer pour une année au moins dans des établissements secondaires où des maîtres nouveaux pourront vérifier la réalité de leurs aptitudes et préciser le sens de leur orientation. De là découle la nécessité de supprimer toute taxe scolaire et d'assurer la distribution gratuite de matériel à tous les élèves de la première classe du degré secondaire qui remplissent les conditions pour y être admis. (*Mémorial des séances du Grand Conseil de la République et Canton de Genève* (ci-après MGC), 1927, Annexe, pp. 357-358)

Les motivations corporatistes des enseignants des écoles secondaires inférieures de leur refus du projet d'École moyenne unique (Genève, 1927)

Les membres de notre association s'opposent à la création d'une école moyenne de caractère primaire se substituant à l'enseignement secondaire [inférieur]. La situation faite aux maîtres gradués de l'Université, chargés de l'enseignement des branches spéciales à l'École moyenne, serait injuste eu égard aux traitements de leurs collègues de l'enseignement secondaire, porteurs de titres égaux.

Marguerite Goss, présidente de l'UMMEPM, à André Oltramare, conseiller d'Etat DIP, Genève, 22 mars 1927, AEG DIP 1985 va 5.3.328.

Peurs de l'engorgement des carrières libérales et du « prolétariat intellectuel »

L'idée de M. Oltramare est évidemment de rendre plus facile l'instruction et de la répandre à foison dans toutes les classes de la société. Nous approuvons pleinement cela, mais est-il bien nécessaire de polariser chaque année quantité de jeunes gens vers des carrières libérales qui ne nourrissent plus leur homme? Nous avons déjà à l'Université une foule beaucoup trop grande d'étudiants en droit et en médecine, qui plus tard seront trop souvent des avocats sans causes ou des médecins sans malades; nous aurons ainsi un prolétariat intellectuel qui n'existerait pas pour le bien de la cité. Il est évident que Genève ne travaille pas pour l'exportation comme de grands pays voisins qui ont des colonies où ils peuvent envoyer le surcroît de leur population en même temps que l'excédent de leurs diplômés. Chez nous, en Suisse, il ne s'agit pas de cela. Le Genevois s'expatrie difficilement, M. Oltramare le sait comme moi. Il est bien rare qu'un médecin ou un avocat genevois aille se fixer dans un canton romand ou en Suisse allemande. (1927, p. 665)

Justice sociale et méritocratie scolaire (1927)

On a dit: il ne faut pas augmenter le nombre de jeunes gens qui arrivent aux études supérieures parce que cela créera beaucoup de déclassés. Mais est-ce que l'encombrement des professions provient du fait que l'État fait entrer dans les écoles secondaires un certain nombre de jeunes gens très capables qui n'auraient pas été admis sans effort de la collectivité à prendre place à la table où sont les autres pour pouvoir être instruits comme les autres? Là n'est pas la cause du mal. S'il y a surnombre dans les professions libérales, c'est que la sévérité dans les enseignements secondaires et supérieurs n'est pas encore suffisante et que le tri des aptitudes et des capacités n'est pas assez serré. Lorsque les élèves qui sont favorisés de toute manière par les leçons particulières qu'ils reçoivent, par l'aide qu'ils peuvent trouver dans leur famille, ne pourront plus se représenter indéfiniment aux examens qu'ils ont manqués, vous aurez moins d'avocats incapables et de médecins qui ne peuvent pas soigner leurs malades avec succès. Mais il ne faut pas que ceux qui sont dénués d'argent mais sont les plus capables de faire des études et d'être ensuite utiles à la collectivité ne puissent pas entrer en concurrence avec les privilégiés qui ont toujours eu tous les atouts dans la main.

(Bravos et applaudissements à l'extrême-gauche.)

C'est une question sociale de première importance (1927, pp. 678-679)